



## **Questions régionales**

### **Rapport sur la situation au Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique, Brazzaville**

Vu la crise politique et les problèmes de sécurité qui ont touché récemment Brazzaville, siège du Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique, le Directeur général soumet pour information au Conseil exécutif le rapport de situation ci-après.

1. C'est le 5 juin 1997 qu'ont débuté les hostilités à Brazzaville, siège du Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique.
2. Les problèmes de sécurité se sont alors intensifiés et, à la suite de la décision prise à New York par le Coordonnateur des mesures de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, le personnel du système commun des Nations Unies recruté au niveau international a été évacué de Brazzaville. Entre le 13 et le 18 juin 1997, l'OMS a assuré l'évacuation de 575 membres du personnel et leur famille, dans un premier temps vers leur pays d'origine ou Libreville, désignée zone de sécurité. Les membres du personnel recrutés localement ont reçu une avance sur traitement et l'on s'est efforcé de les aider à se réinstaller en dehors de Brazzaville.
3. Des mesures temporaires ont été prises pour que le Bureau régional puisse tout de suite fonctionner. Le 23 juin 1997, le Directeur régional, accompagné d'une équipe de personnel, a mis en place des bureaux temporaires au Siège de l'OMS, à Genève. D'autres membres du personnel ont été envoyés à Pretoria pour préparer le Comité régional de l'Afrique (tenu à Sun City, Afrique du Sud, du 1<sup>er</sup> au 5 septembre 1997) ainsi que dans trois autres implantations temporaires à Lomé, Harare et Libreville.
4. Le 23 juin 1997, le Directeur général a créé un petit groupe spécial composé de membres du personnel du Siège et du Bureau régional pour examiner les différents moyens de rétablir un fonctionnement intégral pour la Région africaine et minimiser le risque de perturbation ultérieure.
5. Le 28 juillet 1997, le groupe spécial a soumis son rapport. Sur la base de la recommandation du Directeur régional pour l'Afrique, le Directeur général a approuvé l'une des deux options proposées, à savoir un bureau régional doté uniquement d'un noyau de personnel, avec certains bureaux de pays OMS renforcés par un personnel d'appui administratif approprié.

6. En juillet 1997, le Ministre zimbabwéen de la Santé et de la Protection infantile a adressé, au nom du Gouvernement zimbabwéen et sur décision des ministres des pays de la Communauté pour le Développement de l'Afrique australe, une invitation dans laquelle il offrait des locaux pour la réinstallation temporaire du Bureau régional à Harare. Etant donné l'urgence des besoins du Secrétariat, il a été décidé d'accepter cette offre.
7. Les représentants au Comité régional de l'Afrique ont été informés de la situation et ont jugé entièrement satisfaisante la façon dont elle était gérée.
8. Le 15 octobre 1997, les hostilités ont pris fin, bien que des pillages aient eu lieu sur la concession abritant le Bureau régional au Djoué, à la périphérie de Brazzaville. Les véhicules officiels de l'OMS, les voitures des membres du personnel ainsi que leurs effets personnels dans la plupart des villas et des appartements ont été volés. Toutefois, les bâtiments du Bureau régional n'ont pas été touchés et tous les dossiers, fichiers et documents sont intacts.
9. Du 22 au 28 novembre 1997, une équipe conjointe composée de membres du personnel du Bureau régional et d'un membre du personnel de haut niveau du Siège a séjourné à Brazzaville pour faire le point de la situation sur le plan politique et celui de la sécurité, évaluer l'ampleur des pillages subis par l'Organisation et les membres du personnel, et déterminer l'assistance humanitaire d'urgence à fournir. Etant donné l'importance des destructions qu'ont subies les infrastructures de la ville, l'équipe a estimé que le Bureau régional ne pourrait fonctionner pleinement et de façon satisfaisante à Brazzaville d'ici deux ans. Néanmoins, elle a entre autres recommandé que l'Organisation mette en place des services essentiels par le biais d'une équipe pluridisciplinaire, dans le cadre de l'assistance humanitaire d'urgence à assurer au pays par le système commun des Nations Unies et les organisations non gouvernementales. Le Bureau régional offrirait des bureaux et des logements temporaires aux membres de l'équipe humanitaire. Ces recommandations ont été approuvées et sont en cours d'application.
10. Sur la base de la recommandation du Directeur régional, le Directeur général a également approuvé le renforcement des bureaux OMS de pays à Harare, Kampala, Libreville et Lomé, dans le cadre du programme de décentralisation des activités du Bureau régional.

= = =